

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 20 OCTOBRE 1986

---

MEMBRES PRESENTS

COLLEGE A : Mme VICHY,  
MM. BOURTON, FIOROT, MORIAMEZ, RAVALARD,  
SOENEN, WILLAEYS.

COLLEGE B : Melle PLAISANT,  
Mmes HIPPOLYTE, MONSALLIER,  
MM. DEL CAMPO, GADRON, OBERT, RAVIART,  
NOGACKI, TISON.

COLLEGE ATOS : Mmes FRANCE, AMEUR,  
MM. BALENGHIEN, CAMUS.

COLLEGE ETUDIANTS : Melle COUPLET,  
MM. DEFAUX, ESPALIEU,  
LECHIFFLART, RICAU,  
VERCAIGNE.

COLLEGE DES PERSONNALITES EXTERIEURES :  
M. BODART, représentant le Sénateur Maire de  
VALENCIENNES.  
M. DELBECQ, Nord-Pas de Calais 2000  
Mme LASSERON, représentant M. LE GARREC (ADEC)  
M. PARENT, Président du Syndicat Intercommunal  
M. PHILIPPE, représentant la CFDT  
M. SZYMUSIAK, Président d'Espace-Hainaut.

MEMBRES DE DROIT

M. POIRSON, représentant le Recteur  
M. VANCEULEBROECK, Agent Comptable  
M. RENZI, Secrétaire Général

MEMBRES INVITES

Mme DELPORTE,  
MM. ANGUE, CALLEGARI, LEVIN, MACHELART

INVITE EXCUSE

M. LOMP

### ONT DONNE POUVOIR

M. CAROUS à M. BODART  
M. DELQUIGNIES à M. DELBECQ  
M. GRIMALDI à M. PHILIPPE  
M. GUILLAUME à M. DELBECQ  
Mme AMEUR à Mme FRANCE  
Mme CLEUET à Mme FRANCE  
M. BRIDOUX à M. MORIAMEZ  
M. LOQUET à M. DEL CAMPO  
M. NONGAILLARD à M. TISON  
M. PENICHOU à M. ESPALIEU  
M. SENECHAL à M. ESPALIEU  
M. SOENEN à M. RAVALARD  
M. TOURNIER à M.

### DEMISSIONNAIRE

M. BUDNIOK (Etudiant)

### LES DECISIONS

1 - Le Diplôme d'Université "Arts et Communication" présenté par l'Institut des Lettres, Langues et Arts est adopté pour une durée de 2 ans. Une commission de coordination est créée pour harmoniser les formations en communication au sein de l'Université. (cf composition paragraphe I)

2 - Les nouveaux Statuts du Service Commun de la Formation Continue sont adoptés. Monsieur ANGUE est nommé Directeur de ce service qui conserve le nom de CEPPEs.

3 - Mademoiselle PLAISANT est nommée Directrice du Service Universitaire d'Accueil d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (S.U.A.O.I.P.).

4 - Les Statuts du Service Commun "Valorisation de la Recherche et Transfert de Technologie" seront étudiés au cours d'un prochain Conseil d'Administration consacré essentiellement au "Transfert".

### ORDRE DU JOUR

- 1 - Proposition de création d'un Diplôme d'Université en Arts et Communication ;
- 2 - Statuts du Service Commun de la Formation Continue et nomination du Directeur ;
- 3 - Nomination du Directeur du S.U.A.O.I.P. - Service Universitaire d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle ;
- 4 - Statuts et Nomination du Directeur du Centre de Valorisation de la Recherche et du Transfert de Technologies.

## I - DIPLOME D'UNIVERSITE ARTS ET COMMUNICATION

Ce projet est présenté par l'Institut des Lettres, Langues et Arts. Monsieur le Président P. TISON rappelle :

- que ce Diplôme d'Université doit remplacer le projet de création d'une M.S.T. qui n'a pas reçu l'habilitation du Ministère ;

- que c'est un second projet, le premier ayant été jugé trop "proche" de la Filière Communication Audiovisuelle de l'Institut des Sciences et Techniques (I.S.T.) par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (C.E.V.U.) du 2 Octobre dernier. Le C.E.V.U. avait d'ailleurs demandé qu'un groupe de travail transdisciplinaire remodèle le projet de Diplôme d'Université (c'est ce projet qui est présenté au Conseil par l'Institut des Lettres, Langues et Arts) ;

- que le vote n'engage le Conseil que pour 2 années. Le Directeur de l'Institut des Lettres, Langues et Arts, Monsieur MACHELART, présente ensuite le Diplôme d'Université et signale que le financement de la Formation sera assuré par les ressources propres de l'Institut des Lettres, Langues et Arts.

Monsieur le Président P. TISON précise à nouveau que les débouchés professionnels de cette formation sont bien distincts, et donc non concurrentiels, de ceux de la Filière de l'Institut des Sciences et Techniques de VALENCIENNES ; il donne d'ailleurs la composition de la Commission de Coordination qui y veillera : le Président de l'Université, les Directeurs et Responsables Pédagogiques de l'Institut des Lettres, Langues et Arts et de l'Institut des Sciences et Techniques à VALENCIENNES, Monsieur LEVIN, (Chargé de Mission pour la Communication), Monsieur LUC (Chef du Service Commun Audiovisuel).

Monsieur MORIAMEZ rappelle que ce Diplôme d'Université correspond non seulement à l'un des axes prioritaires qu'a choisis l'Université mais aussi aux objectifs régionaux du 9ème Plan, définis par les élus du Nord-Pas de Calais. Il pense que ce Diplôme d'Université n'est qu'une étape vers un Diplôme Européen et vers la création de Doctorats. Il attire cependant l'attention du Président sur le manque de personnels au Service Audiovisuel et sur le manque d'enseignants dans cette filière.

Monsieur PHILIPPE approuve le projet mais craint que les Diplômés ne doivent quitter le Nord pour trouver un emploi. Le Président le rassure en évoquant la création notamment des Réseaux Câblés, des T.V. locales, du CETIA (Centre d'Etudes Techniques des Industries de l'Audiovisuel)...



Monsieur RAVALARD fait part de son inquiétude concernant les locaux déjà insuffisants pour les formations existantes. Monsieur le Président P. TISON le rassure et informe le conseil qu'il a bon espoir que les crédits d'études pour la construction de nouveaux bâtiments seront accordés avant la fin de l'année civile. Monsieur BODART est également optimiste sur ce projet "3ème Tranche".

Le Conseil passe au vote. Le Diplôme d'Université et la création de la Commission de Coordination sont adoptés à l'unanimité moins une abstention (pour les années universitaires 86/87 et 87/88).

## II - STATUTS DU SERVICE COMMUN DE LA FORMATION CONTINUE ET NOMINATION D'UN DIRECTEUR

Monsieur le Président P. TISON rappelle brièvement qu'il a confié au Vice-Président pour la Formation Continue le soin de préparer de nouveaux statuts pour le Service Commun Formation Continue afin de tenir compte et de l'évolution de la Formation Continue depuis 1971, et des critiques que pourraient formuler certains Services de la Formation Continue propres aux Instituts. Pour le Président de l'Université le CEPPE nouveau aura un triple rôle :

- coordonner les actions,
- en impulser de nouvelles,
- être au service du Vice-Président Formation Continue.

Monsieur ANGUE Vice-Président de la Formation Continue donne rapidement quelques indications. Depuis 1971 les effectifs étudiants de l'Université ont été multipliés par 4, le nombre de composantes est passé de 3 à 7, les adultes en Formation Continue sont 4 fois plus nombreux, les Filières de Formation Initiale et donc de Formation Continue ont suivi la même évolution. De plus la loi permet maintenant à chaque Institut de créer son propre service de Formation Continue (les avantages pour l'Université sont inhérents aux petites structures : fonctionnement plus souple, dynamisme accru, plus grande efficacité des Conseillers en Formation qui connaissent mieux les compétences de leur Institut).

Cependant, précise Monsieur ANGUE, pour les utilisateurs de la Formation Continue, l'Université pourrait apparaître divisée. Il est nécessaire qu'il y ait un interlocuteur unique, notamment lors des relations avec l'Etat ou la Région. En outre il faut maintenir une cohérence entre les actions des différentes unités et la politique de Formation Continue définie par le Conseil d'Administration de l'Université.

Monsieur le Président P. TISON propose alors que le Directeur du CEPPEP nouveau soit le Vice-Président de la Formation Continue pour éviter toute distorsion dans la politique définie par l'Université, d'autant plus que le décret relatif aux activités de la Formation Continue confie au Directeur du Service Commun des attributions qui sont celles habituellement exercées par le Vice-Président de la Formation Continue.

Lors de l'examen des statuts plusieurs modifications sont proposées par les Conseillers. Madame FRANCE et Monsieur BALENGHIEN souhaitent qu'il y ait un représentant ATOS engagé en Formation Continue dans le Conseil Consultatif.

Monsieur PHILIPPE fait plusieurs remarques :

- le bilan Formation Continue de l'Université devra être présenté globalement ;
- le Conseil Consultatif devra se réunir 2 fois et jouera un rôle d'évaluation ;
- les actions de Formation Continue ne doivent pas avoir une finalité professionnelle trop "pointue".

Monsieur BALENGHIEN s'étonne que l'on n'ait pas précisé les modalités d'élection des membres du Conseil Consultatif, ni la durée des mandats.

Monsieur MORIAMEZ qui a beaucoup d'estime pour Monsieur ANGUE rappelle cependant que ce dernier est déjà Vice-Président de la Formation Continue et Directeur de l'Atelier de Mini-Micro Informatique Industrielle Régional (ADEMIR) ; il déplore une fois de plus que " ce sont toujours les mêmes qui acceptent d'assumer un maximum de responsabilités".

Toutes les modifications proposées ne concernent que l'article 5 dont on lira en annexe la nouvelle rédaction.

Monsieur le Président P. TISON propose donc Monsieur ANGUE comme Directeur du CEPPEP. Le Conseil approuve ce choix à l'unanimité. Le Président nomme Monsieur ANGUE Directeur du CEPPEP, dont les statuts sont approuvés.

### III - NOMINATION D'UN DIRECTEUR EN SERVICE D'ORIENTATION

Monsieur MARTINACHE Directeur du Service Universitaire d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (S.U.A.I.O.P.) ne souhaite pas le renouvellement de son mandat; Monsieur le Président P. TISON après avoir souligné le rôle essentiel joué par Monsieur MARTINACHE dans la création et le développement du Service Universitaire d'Accueil, d'Information et d'Orientation, propose de nommer Mademoiselle PLAISANT de l'Institut des Sciences et Techniques. Le Conseil approuve à l'unanimité moins un bulletin blanc.

IV - STATUTS ET NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU CENTRE DE  
VALORISATION DE LA RECHERCHE ET DU TRANSFERT DE  
TECHNOLOGIE (C.V.R.T.T.)

Monsieur CALLEGARI a été chargé par Monsieur le Président P. TISON d'élaborer les statuts d'un Service Commun pour la Valorisation et le Transfert de Technologie.

Après quelques remarques sur les missions du Transfert (Monsieur RAVALARD), la Gestion des contrats (Monsieur BOURTON), le calcul des coûts d'un contrat (Monsieur WILLAEYS), les dangers de la sur-utilisation des matériels et des locaux (Monsieur MORIAMEZ), le Conseil d'Administration, en fonction de l'heure tardive, demande à Monsieur CALLEGARI de présenter une nouvelle rédaction des statuts lors d'une prochaine séance du Conseil d'Administration qui sera entièrement consacrée au Transfert.

Le Président lève la séance et signale que le prochain Conseil aura lieu le 6 Novembre 1986 et non pas le 30 Octobre comme initialement prévu.



## ARTICLE 5 : CONSEIL CONSULTATIF (ANNEXE)

Le Conseil est composé de Personnels de l'Université impliqués dans les actions de Formation Continue, d'usagers de la formation continue et de personnalités extérieures compétentes dans ce domaine.

Il comprend :

- Un Représentant de la Direction Régionale à La Formation Professionnelle,
- Le Président du Conseil Régional ou son Représentant,
- Le Recteur ou son représentant,
- Le Président de l'Université, qui préside le conseil,
- Le Vice-Président Chargé de la Formation Continue, qui préside le conseil en l'absence du Président,
- Le Directeur du Service Commun,
- Le Secrétaire Général de l'Université,
- Le Directeur de chaque composante de l'Université ou son représentant,
- L'Agent Comptable de l'Université,
- Deux représentants des usagers de la Formation Continue, choisis pour une durée d'un an par le Conseil d'Administration sur proposition du Président,
- Un représentant ATOS en poste à l'Université engagé en Formation Continue, choisi pour une durée de 2 ans par le Conseil d'Administration sur proposition du Président,
- Deux enseignants en poste à l'Université engagés en Formation Continue, choisis pour une durée de 2 ans par le Conseil d'Administration sur proposition du Président,
- Un Représentant de l'Agence Régionale de l'A.N.P.E.,
- Un Représentant de la Direction Départementale du Travail et de l'emploi
- Un Représentant du C.N.P.F.
- 6 Représentants des Syndicats des Salariés (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FEN, FO), choisis pour une durée de 2 ans par le Conseil d'Administration sur proposition du Président,
- 6 Représentants d'Entreprises, ces dernières étant choisies pour une durée de 2 ans par le Conseil d'Administration sur proposition du Président.

Le Conseil pourra, sur proposition du Président de l'Université ou du Directeur du C.E.P.P.E.S., inviter aux délibérations, toute personne dont la présence est souhaitable.

Le Conseil Consultatif de la Formation Continue se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du Président de l'Université ; il propose au Conseil d'Administration la définition d'une politique de Formation Continue pour l'Université et lui présente chaque année un bilan d'activités.

La convocation, dans un délai d'1 mois, du Conseil Consultatif de la Formation Continue est de droit à la demande d'un tiers de ses membres.

Un Conseil consultatif restreint est chargé d'assurer le suivi de la politique de Formation Continue définie par le Conseil d'Administration.

Il comprend :

- Le Président de l'Université,
- Le Vice-Président Chargé de la Formation Continue,
- Le Directeur du Service Commun,
- Le Secrétaire Général de l'Université,
- Le Directeur de chaque composante de l'Université ou son représentant,
- L'Agent Comptable de l'Université,

Le Conseil Consultatif restreint de la Formation Continue se réunit tous les deux mois à l'initiative du Président de l'Université qui la préside ; en l'absence du Président, le Vice Président assure cette présidence.